

# LE CONTACT

Septembre 2022

Volume 42 no1

Site internet : [www.spsern.lacsq.org](http://www.spsern.lacsq.org)

Notre page Facebook: SPSEEN

## SÉANCE D'AFFECTATION EN JUIN UNE RÉUSSITE POUR TOUTES ET TOUS!



C'est après plusieurs années de représentations auprès du Centre des services scolaire, que nous avons obtenu les séances d'affectation des services directs aux élèves en juin.

Cela permet au personnel de connaître son affectation pour l'année scolaire à venir et de quitter pour les vacances en toute quiétude.

Comme vous le savez, il n'y aura jamais de formule parfaite. Cependant, nous avons réussi cette première version.

Nous sommes fiers d'y être parvenu en collaboration de l'équipe des ressources humaines en place, ce qui a facilité la tâche.

Des ajustements seront apportés afin d'améliorer la procédure pour 2023-2024.

Nous profitons de l'occasion pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres.

Sachez que nous sommes toujours disponibles pour entendre vos impressions, suggestions et commentaires à ce sujet.



### Les courriels personnels pour tout savoir :

Message aux délégués et membres du SPSEEN. Vous avez de nouveaux collègues dans votre milieu ?

Invitez-les à communiquer avec nous afin de recueillir leurs coordonnées personnelles (pas le courriel CSSRDN).

Au 450-432-3883 ou à l'adresse suivante: [vpeltravail.spsern@videotron.ca](mailto:vpeltravail.spsern@videotron.ca)

Merci de votre fidèle collaboration !

## INCONTOURNABLES !

C'est le thème choisi pour septembre 2022 par votre Fédération du personnel de soutien (FPSS) afin de souligner votre journée du personnel de soutien.

Et c'est tellement vrai!

Vous êtes des INCONTOURNABLES dans votre milieu de travail.

Sans vous, les établissements scolaires et administratifs ne peuvent survivre, vous faites partie de l'équation de la réussite et du travail accompli.

Vous êtes à la fois le cœur et l'âme de vos milieux. Vous avez une oreille attentive aux besoins des enfants, des parents et de l'équipe. Vous êtes au front et mettez la main à la pâte, prête à tout pour que votre milieu fonctionne bien.

**À vous toutes et tous les INCONTOURNABLES, nous vous souhaitons une belle journée du personnel de soutien !**



### Avez-vous remarqué l'affiche de la CSQ « On est là » ?

Voici le nouveau thème de la négociation « On est là » !

Pourquoi ce thème ? Car vous êtes les indispensables ! Vous savez adapter quotidiennement votre travail.

Puisque les aléas du début d'année se sont placés, vous pouvez enfin respirer un peu plus. Nous en profitons pour vous souhaiter une bonne année scolaire 2022-2023.

**Surveillez bien les informations de la négociation à venir !**

## Votre exécutif en action

Votre exécutif a pour mandat de vous représenter et faire le lien auprès de l'employeur. C'est pourquoi toutes vos questions sont traitées de façon confidentielle.

Vous retrouverez ci-dessous les outils pour mieux connaître vos droits de travailleuses travailleurs ainsi que nos coordonnées.

Votre convention collective 2020-2023 :

[https://fpss.lacsq.org/wp-content/uploads/2022/02/2021-12-14\\_CSQ\\_Conv\\_2020-2023\\_final.pdf](https://fpss.lacsq.org/wp-content/uploads/2022/02/2021-12-14_CSQ_Conv_2020-2023_final.pdf)

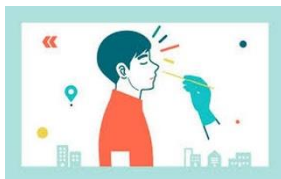
Notre page WEB : <https://spsern.lacsq.org/>

Nos coordonnées : 954 C, rue Labelle, Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5M8

[d60.st.jerome@lacsq.org](mailto:d60.st.jerome@lacsq.org) téléphone : 450-432-3883 Télécopieur : 450-432-8370.



## Gestion des cas et des éclosions



La direction de la santé publique n'ordonnera plus de fermetures de classes ou d'écoles. Tests rapides et PCR le déploiement des tests de détection rapide d'antigènes de la COVID-19 pour les enfants de l'éducation préscolaire et les élèves du primaire qui présentent des symptômes en cours de journée est maintenu pour la rentrée scolaire 2022-2023.

Deux boîtes, contenant chacune cinq autotests, devront être remises à la rentrée scolaire à chaque élève du préscolaire, du primaire, du secondaire, de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle. Il est à noter que la distribution d'autotests ne se fera dorénavant plus sur une base mensuelle.

L'administration de tests rapides se poursuivra dans le cas où les élèves développent des symptômes au cours de la journée. Le consentement parental demeurera toutefois requis.

Ces tests seront également disponibles pour les élèves du secondaire, de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle.

Le test de dépistage rapide est un précieux outil de prévention et de protection. Il demeure donc recommandé de le faire passer aux élèves qui développent des symptômes au cours de la journée à l'école.

Période d'isolement les élèves symptomatiques doivent s'isoler immédiatement en présence de symptômes compatibles avec la COVID-19 et faire un test rapide. Pour en savoir davantage, consulter le site [Quebec.ca](http://Quebec.ca).

Personnel scolaire Guides et documents - Santé publique – INSPQ – CNESST plusieurs guides et documents ont été élaborés tout au long de la pandémie afin d'accompagner les acteurs du réseau dans l'application des différentes modalités et mesures liées à la COVID-19 pour le personnel scolaire :

Consignes relatives aux mesures sanitaires (Santé publique) ▪ La maladie à coronavirus (COVID-19) au Québec :

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019>

<https://www.quebec.ca/education/directives-specifiques-education-covid>

Directives spécifiques pour le milieu de l'éducation (COVID-19) consignes relatives au milieu de travail (CNESST et INSPQ) :

<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/prevention-securite/coronavirus-covid-19/questions-reponses-covid-19>

<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/organisation/documentation/formulaires-publications/ajustements-mesures-sanitaires-milieu-travail>

<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/prevention-securite/coronavirus-covid-19/periode-disolement>

<https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/3022-hierarchie-mesures-contrôle-milieus-travail-covid19.pdf>

Recommandations relatives aux travailleurs vulnérables (INSPQ) :

[https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2919-femmes-enceintes-allaitent\\_2.pdf](https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2919-femmes-enceintes-allaitent_2.pdf)

<https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2914-travailleurs-immunosupprimees.pdf>

[https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2967\\_protection\\_travailleurs\\_sante\\_maladie\\_chronique\\_v4.1.pdf](https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2967_protection_travailleurs_sante_maladie_chronique_v4.1.pdf)

Toute question relative aux tests rapides peut être transmise par courriel à : [soutientestrapide@msss.gouv.qc.ca](mailto:soutientestrapide@msss.gouv.qc.ca). Autotests

Vous pouvez vous référer à votre supérieur immédiat. Nous demeurons aussi disponibles à toutes vos questions.

*Extrait « Des consignes applicables en milieu scolaire dernière mise à jour : 2022-08-24 ».*



## Les congés sans traitement

### Clause 5-9.05

Le centre de services accorde à une salariée ou un salarié régulier un congé sans traitement à temps complet ou à temps partiel d'une durée minimale d'un mois, sans excéder douze (12) mois consécutifs. La salariée ou le salarié régulier peut bénéficier de ce congé chaque fois qu'elle ou il a accumulé au moins cinq (5) ans d'ancienneté.

Le centre de services n'est pas tenu d'accorder à plus d'une salariée ou d'un salarié à la fois par bureau, service, école, centre d'éducation des adultes ou centre de formation professionnelle, ce congé pour ou durant la même période; la salariée ou le salarié le plus ancien a priorité dans ce cas. De même, le centre de services peut refuser une demande à cet effet si elle s'il ne trouve pas une remplaçante ou un remplaçant s'il y a lieu.

Si vous avez des questions concernant cette clause de convention, nous vous invitons à communiquer avec au 450-432-3883



## Cours de secourisme/premiers soins en service de garde :

Chaque éducatrice-éducateur en service de garde à l'obligation de mettre à jour sa carte de secourisme tous les 3 ans.

Pour y parvenir, vous avez deux options :

**Option #1 :** Vous pouvez suivre les cours proposés par le centre des services scolaire à certaines dates précises (lors de ces formations, le coût est automatiquement assumé par le CSSRDN).

**Option #2 :** Vous pouvez planifier vous-même votre formation (EX. Avec Sentinelle) cependant, à ce moment-là vous devez payer le coût lié à la formation et par la suite vous remplissez le formulaire de remboursement (bibliothèque centrale : « demande d'autorisation ou de remboursement pour un perfectionnement et frais de scolarité ») afin d'être remboursé.

## Impliqué dans le syndicat pour votre milieu :

Vous aimeriez faire partie de la grande équipe du Conseil de délégués?

Vous aimeriez connaître un peu plus le monde syndical ?

Nous avons des outils pour vous.

Afin d'en savoir un peu plus, contactez votre équipe du SPERN au 450-432-3883.



## L'Exécutif du SPERN

Brigitte Beaudry  
Présidente

[brigitte.spsern@videotron.ca](mailto:brigitte.spsern@videotron.ca)

Stéphanie Tremblay  
Vice-présidente au secrétariat  
et à la trésorerie  
[d60.st.jerome@lacsq.org](mailto:d60.st.jerome@lacsq.org)

Sylvie Bacon  
Vice-présidente à la CNESST  
[sylvie.spsern@videotron.ca](mailto:sylvie.spsern@videotron.ca)

Sylvie Levert  
Vice-présidente aux relations de  
travail et aux communications  
[vpeltravail.spsern@videotron.ca](mailto:vpeltravail.spsern@videotron.ca)